

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 10 Septembre 2019</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u>  En exercice : 37 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 4 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 149/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le dix septembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usstes et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chessenaz, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 04 Septembre 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Madame Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON. Messieurs Alain LAMBERT donne son pouvoir à Emmanuel GEORGES, Pascal COULLOUX donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL donne son pouvoir à Paul RANNARD.</p> <p><b>Suppléant</b> : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL.</p> <p><b>Absents</b> : Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Mylène DUCLOS, Grégoire LAFEVERGES</p> <p>Monsieur Louis CHAUMONTET est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ENVIRONNEMENT– Participation au développement d'une conduite de gaz au bénéfice du territoire d'Usstes et Rhône.**

Vu les statuts de la CC Usstes et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2019 et notamment son article 4-1 relatif au développement économique.

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de la future véloroute V62 entre Annecy et Seyssel, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par la CC Usstes et Rhône concernant le tronçon entre Contamine-Sarzin et Seyssel, il est envisagé de saisir l'opportunité de ces travaux pour installer une canalisation de transport de gaz, en prolongement de celle existante, depuis Sillingy.

Considérant que ce projet, parallèlement à l'opportunité que constitue les travaux de la future véloroute, une réflexion plus globale a été menée avec GRDF, le Département de Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Communautés de Communes Usstes et Rhône et Fier et Usstes.

Considérant que, dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes gère des zones d'activités structurantes pour son territoire, reconnues par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et notamment celles des Bonnets/Vieux-Moulin (Musièges), de la Semine (Chêne-en-Semine/Clarafond-Arcine) et des Îles (Seyssel Haute-Savoie).

Considérant qu'un projet de méthanisation pour une production de biogaz est en cours de réflexion à Bassy, hameau de Veytrens et que celle-ci va nécessiter une conduite de gaz pour être alimentée.

Le Président informe qu'une réflexion globale a été lancée sur le développement du réseau de gaz le long des axes structurants du territoire d'Usse et Rhône.

Le Président souligne que de nombreux partenaires sont intéressés par la démarche :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de ses politiques de développement économique et de soutien à la méthanisation,
- Le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire,
- GRDF afin de développer leur réseau.

Le Président propose que la Communauté de Communes Usse et Rhône soit partenaire de cette démarche au titre du développement économique. En effet, il précise que le développement du gaz renforcera les potentialités de développement des entreprises présentes sur les principales zones d'activités économiques du territoire et permettra d'en attirer d'autres.

Le Président souligne que le maillage étudié avec les différents partenaires fait état d'un réseau partant de Sillingy (réseau existant) et qui emprunterait le tracé de la future véloroute. Il insiste sur l'opportunité que constitue le projet de véloroute pour développer cette canalisation. Il indique que, concernant la Communauté de Communes Usse et Rhône, l'aménagement consiste en deux branches, l'une principale entre Contamine-Sarzin et Seyssel (ZAE du Vieux-Moulin, Zone d'Activités Économiques (ZAE) des Bonnets, ZAE de Pont-Rouge, ZAE des Îles-nord) et une autre depuis Mons jusqu'à la Croisée (PAE de la Semine : ZAC 1, 2 et 3).

Le Président évoque le projet d'unité de méthanisation développé par la société *SAS Biométhaverne*, qui projette d'installer une installation à Veytrens (Bassy). Il précise que leur projet de canalisation profiterait également du tracé de la future véloroute et notamment entre Sarzin (Contamine-Sarzin) et le Pont-de-Châtel (Desingy).

Le Président propose que la Communauté de Communes Usse et Rhône soutienne le projet de développement d'une conduite de gaz sur l'ensemble du territoire. Il précise que cette conduite de gaz pourra faire l'objet de branchements ultérieurs pour desservir les Communes d'Usse et Rhône, ainsi que les zones d'activités.

Il propose d'octroyer une enveloppe financière d'un montant de 300 000 € pour développer la desserte en gaz des ZAE et dont l'affectation s'effectuerait progressivement dans le temps (participation financière pluriannuelle). Il indique que la proportionnalité est fonction du linéaire de colonne réalisé :

- Contamine-Sarzin au Pont-de-Châtel : 13,5 km, soit 56,4 % de la longueur totale du linéaire,
- Pont-de-Châtel à Seyssel-Îles-nord : 5,5 km, soit 22,7 %,
- Mons à Chêne-en-Semine-la Croisée : 5,0 km, soit 20,9 %.

Il précise que le projet a été proposé en Bureau communautaire du 19 mars 2019 et que celui-ci s'est prononcé favorablement.

Aussi, le Président propose d'allouer une subvention de 56,4 % de 300 000 €, soit d'un montant de 169 200 €, au bénéfice du projet porté par *Biométhaverne*. Cette subvention sera versée après signature d'une convention autorisant les branchements ultérieurs à titre gracieux. Il ajoute qu'elle sera versée à 50 % dès le démarrage des travaux et à 50 % à la moitié de la réalisation des travaux.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACTE** une politique générale de soutien au développement du gaz dans le territoire d'Usse et Rhône et au bénéfice de son développement économique.

**FIXE** le montant d'une participation pluriannuelle à hauteur de 300 000 € sur l'ensemble des tronçons évoqués.

**RÉPARTI** ce soutien financier proportionnellement à la longueur de chaque tronçon, soit de la manière suivante :

- Contamine-Sarzin au Pont-de-Châtel (13,5 km, 56,4 %) : 169 064 €
- Pont-de-Châtel à Seyssel-Îles-nord (5,5 km, 22,7 %) : 68 227 €
- Mons à Chêne-en-Semine-la Croisée (5,0 km, 20,9 %) : 62 709 €

**CONDITIONNE** la participation financière de la CC Usse et Rhône à la possibilité de desservir les zones d'activités économiques.

**DÉCIDE** que cette politique de participation est prospective et ne sera effective qu'à partir de l'exercice budgétaire 2020 et répartie sur plusieurs années.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 14/09/2019

Affiché le



ID : 074-200070852-20190910-CC\_149\_2019-DE